Avis de convocation / avis de réunion

PRIMO 1

SCPI au capital de 123 252 000 €
Siège social : 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 Courbevoie
513 167 239 RCS Nanterre

Visa de l'Autorité des marchés financiers n° 10-27 du 10 septembre 2010 portant sur la note d'information

AVIS DE CONVOCATION

POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2020
QUI SE TIENDRA A HUIS CLOS

STATUANT SUR LES COMPTES DE LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019

La société FIDUCIAL Gérance, en sa qualité de Société de Gestion de la société **PRIMO 1**, a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les porteurs de parts à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le :

Mardi 23 juin 2020 à 10 heures
Immeuble Ellipse - 41 avenue Gambetta - 92400 COURBEVOIE

à huis clos pour motif sanitaire
ET CE, SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE 4 DE L'ORDONNANCE N°2020-321 DU 25 MARS 2020

Aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Décisions du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire

1 Rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et des Co-Commissaires aux Comptes. Approbation des comptes de l'exercice 2019 et des opérations traduites ou résumées dans ces rapports.
2 Quitus à la Société de Gestion.
3 Quitus au Conseil de Surveillance.
4 Approbation de la dotation aux provisions pour gros entretiens et Affectation du résultat de l'exercice 2019.
5 Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la Société au 31 décembre 2019.
6 Approbation du rapport des Co-Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier.
7 Désignation de deux (2) membres au Conseil de Surveillance.
8 Pouvoirs en vue des formalités.

En raison de la tenue exceptionnelle à huis clos de l'Assemblée Générale pour motif sanitaire, le formulaire de vote, dûment complété, daté et signé doit nous être retourné.

Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale peuvent évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. En conséquence, les associés sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée aux Assemblées Générales SCPI 2020 sur le site internet.

La tenue des assemblées générales à huis clos pour motif sanitaire signifie que lesdites assemblées se tiennent sans que les membres et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

L'Assemblée Générale Ordinaire 2020 sera tenue en présence du bureau, des dirigeants effectifs de la Société de Gestion et du Président du Conseil de Surveillance.

La composition du bureau vous sera communiquée sur le site internet ou sur demande de manière à vous permettre de compléter le formulaire de vote comme vous le souhaitez :

- soit vote par correspondance,
- soit pouvoir au profit d'un membre du bureau.

Dans cette période difficile, l'équipe du Service Associés de FIDUCIAL Gérance reste à votre disposition pour vous accompagner :

- soit par téléphone : **01 49 97 56 80**,
- soit par courriel : **gestion.associes.scpi@fiducial.fr**,

- soit par courrier : **41 avenue Gambetta - 92928 LA DEFENSE CEDEX**.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Décisions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution *(Approbation des comptes annuels). —*

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance :

– du rapport de la Société de Gestion,
– du rapport du Conseil de Surveillance,
– du rapport des Co-Commissaires aux Comptes, sur l'exercice clos le 31 décembre 2019,

approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution *(Quitus à la Société de Gestion). —*

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

donne à la Société de Gestion FIDUCIAL Gérance quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Troisième résolution *(Quitus au Conseil de Surveillance). —*

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

donne quitus entier et définitif de sa mission au Conseil de Surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Quatrième résolution *(Approbation de la dotation aux provisions pour gros entretiens et Affectation du résultat de l'exercice). —*

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance :

– du rapport de la Société de Gestion,
– du rapport du Conseil de Surveillance
– du rapport des Co-Commissaires aux Comptes,

1°/ approuve la dotation aux provisions pour gros entretiens pour un montant de 43 200,00 € ;

2°/ décide

après avoir constaté que :

le bénéfice de l'exercice s'élève à	2 723 460,42 €
auquel s'ajoute le compte « report à nouveau » qui s'élève à	342 128,41 €
formant ainsi un bénéfice **distribuable de**	**3 065 588,83 €**

de répartir une somme de **2 927 235,00 €**, correspondant à 9,50 € par part, entre tous les associés, au prorata de leurs droits dans le capital et de la date d'entrée en jouissance des parts ;

3°/ prend acte que les quatre (4) acomptes trimestriels versés aux associés et à valoir sur la distribution décidée ce jour en représentent l'exact montant. Aucun versement complémentaire ne sera nécessaire à ce titre ;

4°/ prend acte qu'après prélèvement de la somme de 203 774,58 € sur le compte de report à nouveau, celui-ci présente un solde créditeur de 138 353,83 €.

Cinquième résolution *(Approbation des valeurs réglementaires). —*

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

conformément aux dispositions de l'article L.214-109 du Code Monétaire et Financier,

approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la Société qui s'élèvent au 31 décembre 2019 à :

valeur comptable : 129 825 395,08 €, soit 421,33 € par part
valeur de réalisation : 127 366 527,43 €, soit 413,35 € par part
valeur de reconstitution : 153 560 690,26 €, soit 498,36 € par part.

Sixième résolution *(Approbation des conventions réglementées). —*

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance :

du rapport des Co-Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier,

du rapport du Conseil de Surveillance, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Septième résolution *(Élection de membres du Conseil de Surveillance). —*

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

constatant que les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Madame Marie-José DUTEURTRE et de la Société PRIMONIAL CAPIMMO arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée,

1°/ approuve l'élection de deux (2) membres au Conseil de Surveillance et ce, pour une durée de trois (3) années, conformément à l'article 17 des statuts, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022, parmi la liste des candidats ci-dessous ;

2°/ prend acte que sont élus les associés candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix parmi :

Membres sortants se représentant
(par ordre alphabétique)

Madame Marie-José DUTEURTRE
Née le 28 décembre 1953
Demeurant au HAVRE (76)
Détenant 69 parts
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : Professeur de mathématiques en Lycée à la retraite – Membre de conseils de surveillance dans les SCPI résidentielles
Nombre de mandats au sein de SCPI : 10

PRIMONIAL CAPIMMO
Société Civile à capital variable
Détenant 44 parts
499 341 469 RCS PARIS
APE 6832A
Siège social : 36, Rue de Naples – 75008 PARIS

Dont le représentant permanent est Monsieur Louis MOLINO
Nombre de mandats au sein de SCPI : 5

Associés faisant acte de candidature
(par ordre alphabétique)

Monsieur Frédéric GAYRAUD
Né le 04 septembre 1971
Demeurant à MARSEILLE (13)
Détenant 313 parts
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : Professeur Finance, MBA, ESCAET à AIX-EN-PROVENCE – Directeur de projets transformation digitale, Finance et RH au sein de SOPRA STERIA GROUP – Fondateur et Gérant de PRADO CONSULTANT, Société de conseil en stratégie et management
Nombre de mandats au sein de SCPI : 0

Huitième résolution *(Pouvoirs en vue des formalités). —*

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qu'il appartiendra